

## **Séance d'information sur les indications géographiques**

**Genève, 19 mars 2024**

PROGRAMME

*établi par le Secrétariat*

*À sa quarante-sixième session, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) est convenu de tenir une séance d'information sur le thème suivant : "Marques et indications géographiques : motifs de refus fondés sur des droits antérieurs". Au cours de la séance d'information, ce point sera traité en deux parties et abordé sous deux angles différents. Dans la première partie, les intervenants expliqueront comment ils examinent les demandes d'enregistrement d'indications géographiques (sui generis) au regard de droits antérieurs, notamment de marques antérieures. Dans la seconde, ils expliqueront comment ils examinent les demandes d'enregistrement de marques au regard de droits antérieurs, notamment d'indications géographiques antérieures.*

15 h 00 – 15 h 10	Observations liminaires de Mme Loreto Bresky (Chili), présidente de la quarante-septième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)
15 h 10 – 16 h 20	<b>Session 1 : Indications géographiques – motifs de refus fondés sur des droits antérieurs</b>
	Animatrice : Mme Pilar Montero, professeure de droit commercial, directrice du master en propriété intellectuelle et innovation numérique, Université d'Alicante, Alicante (Espagne)
	Intervenants : M. Daniel Mor García, directeur chargé des signes distinctifs, Direction générale de l'industrie et du commerce, Bogotá (Colombie)
	Mme Marie Bernadette Ngo Mbagu, examinatrice chargée des indications géographiques, direction des marques et autres signes distinctifs, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé (Cameroun)
	Mme Neşe İloğlu, spécialiste de la propriété industrielle, département des indications géographiques, Office turc des brevets et des marques (TURKPATENT), Ankara (Turquie)
	M. Puttipat Jiruschamna, chef du groupe du développement du droit, bureau des affaires juridiques, Département de la propriété intellectuelle (DIP), Muang Nonthaburi (Thaïlande)
16 h 20 – 16 h 50	Pause café
16 h 50 – 18 h 00	<b>Session 2 : Marques – motifs de refus fondés sur des droits antérieurs</b>
	Animateur : M. Martin Senftleben, professeur et directeur à l'Institut du droit de l'information (IViR) de l'Université d'Amsterdam, Amsterdam (Pays-Bas (Royaume des))

Intervenants :

Mme Eunmi Sohn, vice-directrice, Division de la politique d'examen des marques, Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Daejeon (République de Corée)

M. Hugh O'Neill, chef du service juridique, département juridique, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Alicante (Espagne)

Mme Nancy Omelko, conseillère principale pour la politique internationale en matière de marques, bureau de la politique et des affaires internationales, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), Alexandria (États-Unis d'Amérique)

Mme Kamola Tukhtaeva, examinatrice principale de marques, responsable du groupe chargé de l'examen des demandes internationales d'enregistrement de marques, département des marques, Centre de la propriété intellectuelle, Ministère de la justice de la République d'Ouzbékistan, Tachkent (Ouzbékistan)

18 h 00

Clôture de la séance

[Fin du document]